

# Demande d'utilisation OFROU - Service: ArcGIS Online

Demande:  NOUVELLE  SUPPRESSION

Nom :	Prénom :
Entreprise / Office :	
Adresse :	NPA, Localité :
Tél. mobile :	Courriel :
Projet / activité dans le cadre de :	

Responsable de projet :

- Rôle :
- Viewer (Standard)**  
(Lecture seule)
  - Editor\***  
(Éditer des contenus)
  - Creator\*\***  
(Éditer et publier des contenus)

\*Nombre limité de licences avec conséquences financières pour l'OFROU / le projet.

\*\*La responsabilité de tous les contenus AGOL publiés (maps, apps, tableaux de bord, etc.) appartient à tout moment à leur propriétaire respectif.

Date : _____	Signature : Requérant/e	_____
	Signature : Responsable de projet	_____
	Signature : Responsable de l'application	_____

## Acheminement de l'approbation :

**Étape 1, Requérant/e :** remplir la demande d'utilisation, la signer et la transmettre au Helpdesk OFROU (helpdesk@astra.admin.ch)

**Étape 2, ASTRA-Helpdesk** Approbation de la demande d'utilisation par le système GEVER.

**Délai de traitement :** La saisie d'un nouvel utilisateur prend environ deux semaines. Si des données sont manquantes, le délai de traitement peut se prolonger.

## **Conditions générales de l'application utilisateur OFROU**

En signant ce formulaire, le requérant confirme qu'il a lu et accepté les conditions suivantes.

Une adresse électronique et un mot de passe sont nécessaires pour accéder au service mentionné dans la rubrique. Le mot de passe est personnel et ne doit pas être divulgué à des tiers. L'accès au service est limité à un usage professionnel.

Les données stockées dans l'application sont confidentielles et ne peuvent être utilisées à d'autres fins sans le consentement de l'OFROU. Afin de détecter et de sanctionner les abus, l'accès aux données est stocké en utilisant un mot de passe, une protection en lecture et en écriture. En cas de démission du candidat de la fonction nécessitant l'accès à l'application, l'OFROU doit en être immédiatement informé, en indiquant l'adresse électronique utilisée pour accéder à l'application.

Le requérant confirme qu'il dispose des droits nécessaires sur les données/informations qu'il a fournies dans la demande. Avec le téléchargement, tous les droits nécessaires au fonctionnement de l'application spécialisée sont transférés à la Confédération suisse. Les actions en responsabilité contre la Confédération suisse pour des dommages matériels ou immatériels résultant de l'accès à l'application ou de l'utilisation ou de la non-utilisation de l'application et des données qu'elle contient, d'une mauvaise utilisation de la connexion ou de défaillances techniques sont exclues dans la mesure où la loi le permet.